

■ *l'accès à Internet dans le canton de Fayence*



Qui fait quoi, qui doit quoi ?

Aux yeux de beaucoup d'entre nous, la connexion Internet est dorénavant une chose aussi naturelle et nécessaire que la desserte en eau et en électricité. Et pourtant, malgré un préjugé très répandu, la connexion Internet n'est pas un droit : aucune loi ne fait obligation à aucun opérateur de connecter chacun à Internet ou de lui garantir tel ou tel débit.

Depuis la déréglementation issue notamment du droit européen, France Telecom n'est plus un service public mais une entreprise privée, un opérateur presque comme les autres : presque parce que, en tant qu'opérateur historique, il a néanmoins un devoir, celui d'assumer ce que l'on appelle dans le droit communautaire, un service universel. Cela signifie que, pendant la transition entre le monopole du service public et l'ouverture complète à la concurrence, certains services sont jugés suffisamment essentiels pour que l'opérateur historique les doive à un prix abordable.

Quels sont ces services universels ?

Il s'agit de la téléphonie fixe, et des cabines publiques (une dans les communes de moins de 1000 habitants, deux au-delà). La fourniture d'un accès Internet, quel qu'en soit le débit, n'en fait aujourd'hui pas partie, pas plus que l'accès à un réseau de téléphonie mobile. Dans l'état actuel de la règle, les internautes sont des clients et non des usagers.

Cela ne veut pas dire que les opérateurs, et y compris l'historique, ne font pas d'efforts pour proposer ce service à leurs clients, ni non plus que les collectivités et l'Etat s'en désintéressent. L'accès au réseau a de tels enjeux économiques, citoyens et sociaux que le développement de l'accès au réseau est, à défaut d'être une question d'égalité devant la loi, une question d'aménagement du territoire. Le risque pour les territoires mal desservis est celui de ce qu'on appelle la «fracture numérique». L'action publique doit donc intégrer le numérique dans l'aménagement du territoire.

Le Conseil Général met donc en place un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) pour le Var, avec pour objectif de recenser l'existant et les zones d'ombre, et de contribuer à coordonner des actions utiles qu'il pourra co-financer avec les autres échelons des pouvoirs publics.



City Portail Pays de Fayence est un portail Internet local qui s'adresse exclusivement aux résidents de votre ville et sa région.

City Portail leur offre de nombreux services de proximité totalement gratuits :

- Dépôt de petites annonces gratuites
- Plate-forme de communication pour les associations
- Recherche d'emplois
- Annuaire des professionnels
- Informations municipales
- Services pratiques (météo, jeux, etc.)

Votre ville en 1 clic !

www.city-portail.com



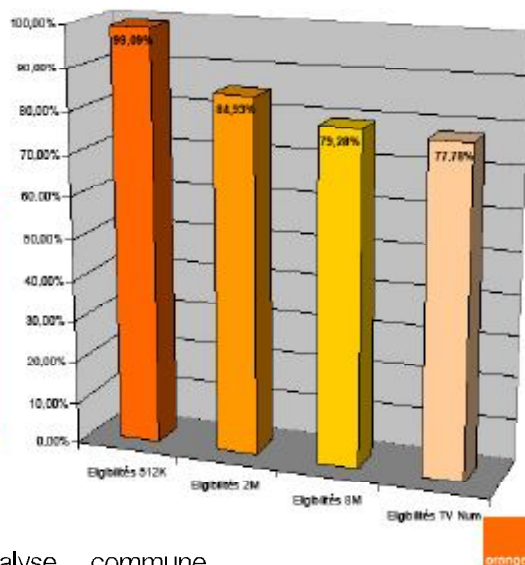
La situation dans le canton de Fayence

Callian //
 Fayence //
 Seillans //
 Montauroux //
 Mons //
 Tourrettes //
 Tanneron //
 St Paul en Forêt //

Eligibilités ADSL du Pays de Fayence

Chiffres clés

- 13 860 lignes analogiques
- lignes inéligibles ADSL : 126
- lignes inéligibles au 2M : 2088
- 12 NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés)
- 10 NRA opticalisés
- 2 NRA dégroupés
- 1 NRA ouvert TV Numérique



Venons-en maintenant plus spécifiquement à la situation dans notre canton de Fayence. Les dernières données en date de France Telecom émanent de M.Scotto, qui les a présentées en réunion publique (voir ci-après) et qui a bien voulu les mettre à ma disposition pour cet article.

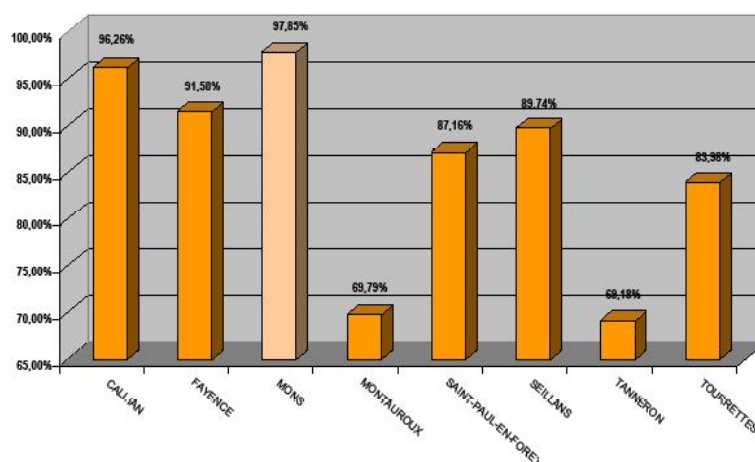
Ainsi, il n'y a plus que 1125 lignes dans le Var qui soient inéligibles à l'ADSL, dont 126 se trouvent dans notre canton. Le pourcentage de foyers éligibles est donc monté à 99,02 %, et à presque 80 % pour l'accès à un débit de 8 Mo, ce qui est un confort suffisant pour envisager la réception de la télévision numérique.

Dans le détail, l'analyse commune par commune de cette éligibilité est extrêmement parlante. La commune la plus éligible est Mons, non pas parce qu'elle a été favorisée ou mieux équipée, mais parce que c'est dans cette commune que l'habitat est le moins dispersé : à Mons, il y a très peu d'urbanisation en dehors du village et des lotissements de la Chesnaie et de la Gray.

A l'opposé, si les communes de Tanneron et de Montauroux sont, à l'inverse, moins bien classées, ce n'est pas non plus du fait d'une négligence ou d'une injustice : c'est qu'il s'agit des communes où l'habitat est le plus dispersé, Tanneron et ses hameaux représentant le prototype de la difficulté en la matière, même si le quartier de Belluny va bientôt devenir éligible.

Le schéma départemental et les initiatives des opérateurs privés vont continuer à diminuer toujours davantage la part des lignes inéligibles : mais il est impossible d'annoncer que les 100 % pourront être atteints tant certains cas particuliers, les plus isolés, resteront

Eligibilités au 2M des communes du Pays de Fayence



inaccessibles à l'ADSL. Reste pour eux en dernier recours la solution de l'accès satellite : haut débit et ADSL ne sont pas strictement synonymes, le haut débit est un service, l'ADSL une des technologies qui le sert, au même titre que le câble, la fibre, l'hertzien (les clés 3G) le wimax et en l'occurrence le satellite.

La réunion publique de l'association des délaissés



Tout récemment s'est constituée une association sur ce sujet, sous le nom des «délaiés de l'ADSL» (www.dadslcf.org). Présidée par Catherine Torres, l'association a lancé une pétition pour l'amélioration des accès dans le canton, qui a immédiatement recueilli plus de 1000 signatures. Elle a aussi organisé, le 27 mars dernier à Fayence, une réunion publique qui a attiré plus de 100 personnes et presque tous les maires du canton.

Cette réunion a été utile à bien des égards. Bien sûr, il a fallu résoudre le malentendu initial et recadrer le débat : même si

un des opérateurs était présent, ceux qui venaient pour faire valoir un droit impérieux au haut débit ou pour sommer les élus présents de leur expliquer leurs factures de fournisseurs d'accès comme s'ils étaient un service après-vente, ont eu à comprendre que l'utilité de la réunion résidait ailleurs. Dans l'information donnée bien sûr, puisqu'elle a été transparente et complète, et aussi dans les perspectives d'avenir.

En réunissant 1000 signataires et 100 personnes à son AG, l'association a adressé aux fournisseurs d'accès un signal fort, qui démontre son potentiel clients. Ce que certains dans la salle pensaient conquérir de droit, c'est en fait par leur nombre, par le potentiel commercial qu'ils représentent, qu'ils ont les meilleures chances de le voir arriver. L'association des délaissés n'a sans doute aucune envie de devenir celle des naufragés volontaires, tant elle peut et doit devenir un outil de mise en concurrence, et ce sur différents niveaux : concurrence d'offres commerciales sur une même technologie (le dégroupage pour l'ADSL, par exemple, ou les opérateurs satellites là où l'ADSL n'ira pas de sitôt), et la concurrence entre technologies quand sur un même territoire il existe plusieurs réseaux d'accès.

**L'imprimerie
du Golf**

 **IMPRIM'VERT®**

*avec nous, engagez-vous pour
une planète vivante*

STUDIO GRAPHIQUE - IMPRESSION OFFSET

IMPRESSION NUMÉRIQUE PETIT & GRAND FORMAT

Rigide & découpe, matière souple

Centre Agora - 83440 CALLIAN - Tél. 04 94 85 71 39

contact@imprimerie-du-golf.com - www.imprimerie-du-golf.com